

Strasbourg, 10 octobre 2025

PC-RAC(2025)23

COMITE D'EXPERTS SUR LE RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS DU CONSEIL DE L'EUROPE (PC-RAC)

6^E REUNION

6-10 OCTOBRE 2025

PALAIS DE L'EUROPE, SALLE 11

Rapport abrégé de réunion

Document préparé par le Secrétariat
Direction générale I - Droits humains et État de droit

<https://www.coe.int/fr/web/cdpc/pc-rac> | DGI-PCRAC@coe.int

Lors de sa sixième réunion (Strasbourg, France, du 21 au 23 mai 2025), tenue conformément au mandat adopté par le Comité des Ministres, et présidée par M. Cornel-Virgiliu Calinescu (Président du PC-RAC, Roumanie), le Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs criminels (ci-après dénommé « le PC-RAC » ou « le Comité ») a :

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion

Pris note des remarques introductives de Mme Hanne Juncher, directrice de la Direction de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit du Conseil de l'Europe ;

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux ainsi que du rapport de la 5e réunion

Adopté l'ordre du jour de la réunion ;

Adopté le rapport de la 5^e réunion du Comité ;

Point 3 de l'ordre du jour

Informations par le Président et le Secrétariat

Pris note des informations présentées par le Secrétariat sur le processus d'élection du Président et du Vice-Président du Comité, qui s'est déroulé par procédure écrite après la 5^{ème} réunion du PC-RAC, ainsi que de la décision du Comité, adoptée le 4 juillet 2025, quant à la réélection de M. Cornel-Virgiliu Calinescu (Roumanie) et M. Borja Aguado Delgado pour leur réélection à la présidence et à la vice-présidence du PC-RAC ;

Pris note que le Secrétariat du PC-RAC a diffusé une liste de questions et de propositions de rédaction concernant cinq articles qui ont fait l'objet de négociations prolongées lors de la 5^{ème} réunion du PC-RAC, et que des commentaires écrits ont été reçus de la part du Comité et pris en compte dans le troisième projet de protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198), ainsi que dans le projet de rapport explicatif au Protocole additionnel complétant la STCE n°198 (ci-après dénommé « le projet de rapport explicatif ») ;

Pris note des informations présentées par le Président sur les développements récents, plus particulièrement sa participation à la 87^{ème} réunion plénière du Bureau du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) du Conseil de l'Europe les 17-19 juin 2025.

Pris note de la décision du CDPC concernant les questions soulevées sur la protection des données, qui a été adoptée à la réunion et transmise au PC-RAC.

Pris note que le Secrétariat a participé à la 4^{ème} réunion du Groupe conjoint d'experts sur la criminalité organisée relative au trafic de drogue (OC-DT) le 7 juillet 2025, ainsi qu'à la réunion du Groupe restreint d'experts sur la coopération internationale (PC-OC Mod) le 24 septembre 2025.

Pris note des événements à venir pertinents, notamment des réunions au cours desquelles le Président et le Secrétariat présenteront la version finale du projet de Protocole additionnel et du projet de Rapport Explicatif. Celles-ci sont la réunion Bureau du CDPC les 22 et 23 octobre 2025, la 17^{ème} réunion de la Conférence des Parties à la STCE 198 les 4 et 5 novembre 2025, et la 88^{ème} réunion plénière du PC-OC les 4-6 novembre 2025. Enfin, le Président participera à la 88^{ème} réunion plénière du CDPC les

25-27 novembre 2025, et présentera le projet de Protocole additionnel, en vue de son approbation par le CDPC ;

Informé le Comité de la nomination de nouveaux représentants de l'Allemagne, des changements de représentants de la France et de la Suède, et des représentants supplémentaires nommés pour le Danemark ;

Informé le Comité de la nomination de nouveaux représentants de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) ;

Noté que l'Islande, le Liechtenstein et la Lituanie n'ont pas nommé de représentants ;

Pris note de la décision temporaire de la Suisse de ne pas nommer de représentant ;

Point 4 de l'ordre du jour

Approbation du projet de protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) en vue de son adoption par le CDPC

Accueilli les contributions écrites sur le troisième projet de Protocole additionnel complétant la STCE n° 198 (ci-après dénommé « troisième projet ») de l'Arménie, de l'Union européenne, de Saint-Marin, du Royaume-Uni, et du Royaume du Maroc ;

Accueilli les contributions écrites sur le troisième projet de Protocole additionnel complétant la STCE n° 198 (ci-après dénommé « troisième projet ») de l'ONUDD ;

Invité les délégations, celles qui ont fourni des contributions écrites et celles qui ne l'ont pas fait, à intervenir et à faire part de leurs commentaires et de leurs propositions de rédaction au cours des discussions ;

Achévé la lecture du préambule et des articles du troisième projet, en suivant l'ordre convenu par le Comité, en commençant par les dispositions nécessitant des discussions plus approfondies comme déterminées par les délibérations précédentes, les commentaires reçus, les priorités identifiées et le temps estimé nécessaire pour finaliser chaque disposition ;

Discuté et adopté les modifications jugées nécessaires pour parvenir à un accord sur le projet de texte des dispositions et la structure du troisième projet ;

Convenu du projet de texte du protocole additionnel à la STCE n° 198 tel que modifié au cours de la présente réunion ;

Chargé le Secrétariat du PC-RAC de faire circuler le projet de protocole additionnel convenu au Comité et de le transmettre au Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) en vue de son adoption lors de sa prochaine réunion plénière ;

Point 5 de l'ordre du jour

Lecture du projet de rapport explicatif sur le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) en vue de son adoption par la CDPC

Accueilli les contributions écrites sur le projet de rapport explicatif de l'Union européenne et du Royaume-Uni, ainsi que les commentaires supplémentaires et les propositions de rédaction reçus au cours de la réunion ;

Invité les délégations, celles qui ont fourni des contributions écrites et celles qui ne l'ont pas fait, à intervenir et à faire part de leurs commentaires et de leurs propositions de rédaction au cours des discussions ;

Achévé la lecture du projet de rapport explicatif et a examiné les clarifications et les modifications jugées nécessaires pour parvenir à un accord sur son texte ;

Convenu des points supplémentaires à inclure dans le projet de rapport explicatif ;

Chargé le Secrétariat du PC-RAC de réviser le projet de rapport explicatif afin de refléter les modifications du projet de texte du Protocole additionnel convenu lors des précédentes discussions, ainsi que d'y inclure les points supplémentaires, clarifications et modifications convenus lors de la réunion ;

Chargé le secrétariat du PC-RAC de distribuer le projet révisé du rapport explicatif au Comité en vue d'examiner plus en détail le texte et de parvenir à un accord lors de la prochaine réunion du PC-RAC, ainsi que de transmettre au CDPC le projet révisé de rapport explicatif pour examen lors de sa prochaine réunion plénière ;

**Point 6 de
l'ordre du jour**

Prochaines étapes

Pris note des informations fournies par le Secrétariat sur les prochaines étapes du processus d'adoption du Protocole additionnel et du Rapport Explicatif ;

Programmé la prochaine réunion du Comité du 8 au 10 décembre à Strasbourg, avec la possibilité de participer en ligne, dans le but d'examiner et d'approuver le projet révisé du rapport explicatif ;

**Point 7 de
l'ordre du jour**

Divers

Pris note qu'aucune autre question n'a été soulevée au titre du point 7 ;

**Point 8 de
l'ordre du jour**

Adoption du rapport abrégé et clôture de la réunion

Adopté le rapport abrégé de réunion à l'issue de la réunion.